Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 52

Artikel: [Sur les explosions de chaudières à vapeur]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-178247

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A en juger d'après la riche saison musicale de l'hiver passé, qui a constaté les progrès réels de notre orchestre d'amateurs et l'activité de nos diverses sociétés de chant, il semblerait que nous sommes en plein réveil musical, ou du moins dans un état de transition et de progrès, qui, nous l'espérons vivement, aboutira à un résultat positif. Que Lausanne, en fait d'art musical, soit en arrière de Bâle, Zurich, Berne et Genève, cela peut s'expliquer; par contre, nous ne pensons pas nous tromper en prétendant qu'après ces quatre villes, la nôtre est à la tête des autres villes suisses. Outre les sociétés précitées, nous possédons un institut de musique solidement établi et comptant plus de 100 élèves; les sociétés de chant mixte ont chacune un grand nombre de sociétaires.

Chose singulière cependant, à mesure que l'orchestre progresse et que les sociétés de chant augmentent, le nombre des élèves des classes instrumentales et vocales dans l'institut de musique va plutôt en diminuant.

Il semble que l'étude qui se fait dans ces diverses sociétés devrait démontrer aux personnes qui y prennent part et qui en auraient les moyens la nécessité d'une étude particulière sérieuse et méthodique, et éveiller en elles le désir de se perfectionner dans le chant ou dans l'instrument qu'elles jouent.

Pour excuser l'étude peu suivie et négligée en fait de musique, beaucoup d'amateurs prétendent qu'ils ne veulent pas devenir artistes. Qu'ils se tranquillisent, quelques bonnes études ne les mettront pas en danger de devenir des virtuoses! Qu'ils travaillent seulement pour devenir des exécutants passables et à se rendre utiles à la société dont ils font partie. Quoique on fasse de la musique pour se récréer, on n'a pas le droit de martyriser les oreilles de son prochain et de défigurer les œuvres musicales.

L'idée que l'étude sérieuse de la musique réclame trop de temps est tout à fait erronée.

L'étude méthodique et serrée est au fond la voie la plus prompte pour arriver à un bon résultat. Ceux qui ne procèdent pas par là perdent leur temps et leur argent, et finissent souvent par se dégoûter d'un art qui n'ouvre son sanctuaire qu'à ceux qui n'ont pas craint les travaux arides et persévérants pour y être admis.

G.-A. K.

On a remarqué que les explosions des chaudières à vapeur arrivent le plus souvent à la reprise des travaux, après les repas des ouvriers, et qu'elles surpassent alors en violence celles qui se produisent dans d'autres circonstances. Nous trouvons dans le journal scientifique *le Cosmos* une explication de ce fait, donnée par un ingénieur anglais, M. Doubleday; elle nous paraît entièrement conforme à celle que M. le professeur L. Dufour a déduite, il y a déjà deux ans, de ses belles recherches sur les retards d'ébullition des liquides. M. Dufour a montré que l'eau qui avait bouilli pendant un certain temps avait abandonné presque tout l'air qu'elle tenait en dissolution et qu'elle pouvait alors être portée à une température bien supérieure à 100° avant que d'entrer en ébullition, si aucun effet mécanique, tel que le dégagement d'un gaz au sein de la masse liquide, un ébranlement, etc., ne vient favoriser ce changement d'état. On peut donc admettre que, lorsqu'on ralentit le feu, l'eau purgée d'air étant plus lourde tombe au fond de la chaudière et y forme une couche qui conduit mieux la chaleur que l'eau qui se trouve au-dessus d'elle. Il *s'emmagasine* ainsi dans l'eau une grande masse de chaleur, qui n'est pas immédiatement utilisée à produire de la vapeur; la tension de celle-ci diminue dans la chaudière, le manomètre descend, et rien à l'intérieur ne permet de supposer qu'un accident soit près d'arriver. Quand on augmente le feu, l'état d'équilibre dans lequel se trouvait la masse de l'eau est rompu, il se produit presque instantanément une grande quantité de vapeur, plus que la soupape n'en peut laisser échapper, et la chaudière éclate.

La *province* est quelquefois plus favorisée que Paris; c'est ce dont pourront juger tous ceux qui ont pu admirer le beau tableau de notre compatriote M. Gleyre, *Hercule aux pieds d'Omphale*, et qui liront ce qui suit, extrait d'un article très sérieux du *Charivari* du 10 novembre dernier :

« Un peintre de grand talent, M. Gleyre, travaille à deux tableaux qui ne seront pas exposés malheureusement : *Hercule filant aux pieds d'Omphale* et une *Minerve;* on en dit et l'on en pense beaucoup de bien. »

Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton la CASTILLE, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 Mai 1810,

Par L. CHAPUIS, de Lausanne, chirurgien-major.

V.

On assemble le conseil, Dumolard y assiste, on lui présente la lettre, il pâlit, et cherche à s'excuser, en disant que son épouse en est l'auteur, que c'est elle qui l'a écrite et envoyée. L'assemblée est saisie d'un sentiment d'indignation; d'un côté on voit un traître à ses camarades, de l'autre un infâme qui ne craint pas d'accuser son épouse et d'attirer sur elle la punition qu'il méritait. On le fait sortir de l'assemblée, et on le conduit dans sa chambre où il est gardé à vue.

Dès que le bruit fut répandu que c'était lui qui avait trahi, il n'y eut qu'un cri général dans le ponton : « *qu'on l'étrangle sur-le-champ*, criait-on de toutes » parts, qu'on se débarrasse d'un scélérat indigne de » vivre. » Le conseil même avait envie de faire un acte de justice exemplaire, mais les larmes de son épouse et de son fils apaisèrent le courroux des juges, ils se contentèrent de condamner Dumolard à être en-